

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

AMiO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUIN 2010

BIENTÔT LA PRÉSIDENTENCE BELGE



ET SES PRIORITÉS!

DOSSIER
P. 4



ÉDITO
Une crise peut en
éclipser une autre!
P. 3



ANALYSE
Pour une taxe
sur les transactions
financières P. 7



AMiO
Quels enjeux
le 13 juin... ?
P. 9

L'inflation est de retour!

Elle est passée de 0,7 % en février à 1,66 % ce mois-ci. Le grand coupable, c'est le cours du pétrole qui a littéralement explosé (+ 64 % entre mars 2009 et mars 2010 et plus de 100 % de hausse par rapport à son niveau de décembre 2008). On s'attend à ce qu'une nouvelle forte poussée inflationniste soit enregistrée courant 2010, via les prix de l'énergie. Un véritable suivi des prix énergétiques en Belgique est urgent, pour les ménages et les entreprises. La FGTB demande en tout cas la création rapide et effective de l'observatoire des prix de l'énergie.

Assemblée générale

Assemblée générale des Pensionnés et Pré-pensionnés du CEPAG - Jeudi 10 juin à 14h (Accueil 13h). Participation de Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne & Administrateur du CEPAG.

Lieu : Ciney Expo, rue du Marché Couvert, 3 à 5590 Ciney.

Contact: tél. 081 265 163 - Mail: Michel.ROSENFELDT@cepag.be

PERMANENCES FISCALES

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que:

- la carte d'identité et du code PIN;
- le carnet syndical en règle de cotisations;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral);
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, libéralité;
- prêt hypothécaire;
- les congés payés;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...);
- composition de ménage, handicap + 66 %;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Huy

Le mercredi 16 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h à la CGSP, rue du Neufmoustier, 8.

Centre (La Louvière)

Les mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 juin de 9h à 11h30 à la CGSP, rue du Temple, 7.

Contact: Cde Roland Hermans.

Liège

Le mercredi 16 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h à la CGSP, Salle Yerna (2^e étage), Place St-Paul, 9-11.

Welkenraedt

Les jeudis 10 et 24 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h (Cde José Nicolaye) à la CGSP, rue de la Gare, 14.

Ce service ne concerne que les affiliés de la CGSP-Welkenraedt et est rendu **exclusivement** aux dates précitées.

IRB Bruxelles

Du lundi 7 au vendredi 11 juin de 9h à 12h à la CGSP-Bruxelles, salle B (1^{er} étage), rue du Congrès, 17-19.

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés

L'Amicale organise son traditionnel voyage d'automne le samedi 11 septembre 2010.

Destination: Mariembourg – À toute vapeur.

Nombre de places limité.

Inscriptions lors des permanences les mardis de 14h à 16h.

Tél. 069 226 151

Coupe du Monde

LA BELGIQUE N'EST PAS SÉLECTIONNÉE



Une crise peut en éclipser une autre !

Depuis maintenant plusieurs semaines, le débat politique belge tourne inlassablement autour de « BHV » et des questions institutionnelles.

En jouant la carte communautaire, les acteurs libéraux du gouvernement occultent avantagement les maigres résultats engrangés par la droite au pouvoir et, du même coup, éclipsent les vrais problèmes qui sont économiques et sociaux. C'est aussi une aubaine pour les partis qui, en Flandre, ont basé leur fonds de commerce sur le communautaire. Que deviendront les NVA, Vlaams Belang et compagnie une fois la Belgique éclatée ? Des partis de droite (et droite extrême) obligés de se partager le terrain électoral avec l'Open VLD, bien sûr !

Mais en attendant, à chaque élection, les partis « nationalistes » du nord font le plein de voix.

C'est ce que l'Open VLD a compris et, désireux de s'attirer les grâces de l'électorat, il a provoqué la crise responsable de la chute du gouvernement, seule échappatoire nationaliste à une absence de politique économique et sociale attendue par leur électorat de droite. Ce n'est pas par hasard que le MR, par la voix de sa composante FDF, fait de la surenchère communautaire pour exciter un peu plus le nord du pays et attirer les voix des francophones de Bruxelles et de sa périphérie.

Voilà ainsi les libéraux du nord, du sud et de Bruxelles sur la même longueur d'ondes malgré les nuances qu'ils apportent dans leur discours officiel : remettre le communautaire et l'institutionnel à l'agenda en éjectant le social !

Ainsi, la grave crise sociale que nous subissons en est presque reléguée au rang de fait divers. Pourtant, il faut bien le reconnaître, « BHV » ne justifie pas une crise qui risque d'exploser notre système social. En effet, il s'élève déjà des voix au nord du pays qui réclament des compensations au fait d'accorder aux francophones de la périphérie « certaines facilités ».

Il est tout simplement scandaleux que l'aile libérale du gouvernement – celle qui défend les intérêts notionnels et la réforme fiscale... en faveur des plus riches – provoque une crise d'une telle ampleur dont les conséquences pourraient mettre en péril notre sécurité sociale, donc sa sauvegarde.

La lutte contre le chômage, la privatisation des services publics, le démantèlement de la sécurité sociale ou la remise en cause des salaires, sont des objectifs qui méritent un engagement politique de grande ampleur soutenu par un véritable débat et une confrontation d'idées sur des questions sociales de première importance.

Aujourd'hui, il est de notre devoir de ne pas laisser la crise institutionnelle éclipser la crise sociale. Le dossier « BHV » ne peut accaparer l'agenda politique même s'il faut qu'il soit réglé une fois pour toutes.

Pour une alternative de gauche

En attendant, il y a d'autres priorités auxquelles il est grand temps que le gouvernement de demain s'attèle.

Voilà pourquoi d'ici au 13 juin, nous n'aurons de cesse de rappeler que les travailleurs du public comme du privé, de Wallonie, comme de Bruxelles ou de Flandre, avec ou sans emploi, méritent mieux que de voir leur situation reléguée au second plan des préoccupations politiques.

Voilà pourquoi d'ici au 13 juin, nous rappellerons que pour le monde du travail, **le seul vote utile est celui qui se porte sur une liste de gauche**, celle dont le programme reprend nos priorités politiques et sociales.

Comme notre horizon ne s'arrête pas le 13 juin, à l'issue des élections, nous resterons attentifs à ce que la formation de la future majorité ne se négocie pas sur le dos des travailleurs.



Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP

Bientôt la présidence belge et ses priorités

Alors que la Belgique s'apprête pour les élections, l'Europe attend la Belgique qui doit prendre la présidence tournante le 1^{er} juillet.

En pleine préparation de Présidence européenne – une présidence se prépare un an auparavant –, le gouvernement belge a sauté! On ne polémiquera pas sur la vanité communautaire des uns ni sur la réponse pathétique des autres: décentrons le débat, visons l'Europe et les priorités de la présidence belge pour les six mois à venir. Ou plutôt les priorités qui s'imposent à une présidence belge déjà bien affaiblie.

Les enjeux de la présidence du deuxième semestre étaient nombreux: application du Traité de Lisbonne, mise en œuvre de la future stratégie EU2020, environnement, climat, sécurité et justice, élargissement...

Un vide... aspirant

Alors que la présidence est l'occasion de mettre à l'agenda et en discussion des questions plus difficiles lorsqu'un gouvernement en prend la peine, comme l'avait fait la Belgique en décembre 2001, le gouvernement s'est, ici, limité au strict minimum.

Quant au programme commun, composé en troïka – avec l'Espagne (présidence précédente) et la Hongrie

(présidence suivante) –, il est si vague, qu'il n'est d'aucun secours, d'autant qu'il est complètement dépassé par l'actualité des dernières semaines.

Une présidence « cocooning »

Avec le Traité de Lisbonne, la présidence tournante aurait cependant dû voir ses priorités recentrées sur les enjeux internes puisque les questions de politique extérieure et de défense relèvent désormais du Haut représentant de l'UE. Mais coincée entre le Conseil européen et son président pro-actif, l'ancien Premier ministre belge, Herman Van Rompuy, l'eurogroupe présidé par le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker et la Banque



Centrale européenne, il est difficile de croire que la Belgique puisse faire sa place au vu de notre contexte politique interne. Tout au plus pourra-t-elle, comme le remarque un ministre du gouvernement démissionnaire, jouer en toute impartialité le rôle de « médiateur ». En fait, c'est désormais le Conseil européen, où la droite est nettement majoritaire, qui mène la danse sur les questions socio-économiques.

Van Rompuy mène la danse

Herman Van Rompuy a en effet pris les rênes des destinées européennes, convoquant Conseils européens (la réunion des chefs d'État de l'UE) sur Conseils européens depuis décembre dernier, pour gérer la crise grecque, devenue la crise de l'euro. Alors, s'il faut chercher le programme européen des six mois à venir, ne le cherchez pas ailleurs. Le Conseil européen a été on

ne peut plus clair le 10 mai dernier : « le Conseil est fermement déterminé à assurer la viabilité budgétaire et le renforcement de la croissance économique dans tous les États membres et convient donc que *les plans d'assainissement budgétaire et de réforme structurelle seront accélérés, dans les cas où cela se justifie*. Par conséquent, nous saluons et soutenons sans réserve l'engagement du Portugal et de l'Espagne d'arrêter de nouvelles mesures d'assainissement importantes en 2010 et 2011 et de les présenter au Conseil Ecofin du 18 mai. La Commission procédera en juin, dans le cadre de la procédure de déficit excessif, à une évaluation visant à déterminer si ces mesures sont suffisantes !

Il s'agit ni plus ni moins d'un appel à l'accélération des réformes nationales, et surtout à la réduction des dépenses publiques, que même l'OCDE conseillait de ne pas diminuer trop

vite au risque d'aggraver la crise. Car le renflouement des caisses grecques est assorti de conditions sévères, principalement une cure d'austérité générale et un amaigrissement conséquent des dépenses publiques. Mi-mai, le Fonds monétaire international avertissait que le temps des réformes est venu pour tous les pays de l'Union européenne car leurs perspectives de croissance sont médiocres, tout en se disant prêt à aider si nécessaire.

Tous Grecs mais pas tous solidaires...

La première des priorités va donc être de gérer la crise de la zone euro. Car si des décisions n'ont pas cessé d'être prises depuis plusieurs mois, elles sont toujours en retard d'une guerre et précédées de déclarations fracassantes sur le respect des traités et du pacte de stabilité et de croissance. Gageons que les marchés ne rentreront pas dans le rang

PAPA AUSSI EST SOLIDAIRE



L'EUROPE CONTRE LA MONTÉE DES EAUX



de sitôt et vont continuer leurs petits jeux de va-et-vient, avec spéculations et profits à la clé. L'Europe a trop longtemps tergiversé et craint de retrouver ses manches, laissant s'embourber les obligations grecques dans le marché spéculatif!

L'aide à la Grèce n'a ainsi été mise en œuvre que très tardivement, et principalement pour éviter la contagion aux autres États membres. Le Conseil européen visait délibérément l'Espagne et le Portugal, mais l'Irlande, l'Italie et le Royaume-Uni sont aussi vulnérables. Cette activation du programme de soutien à la Grèce n'est dès lors pas la manifestation d'une solidarité européenne retrouvée; le Conseil européen l'a décidée contraint et forcé par la chute de l'euro et n'a qu'un but prioritaire: stabiliser la zone euro. Qui plus est, les États membres qui prêtent à la Grèce empruntent à des taux peu élevés, autour de 2 % compte tenu de leur niveau de confiance sur les marchés (évalué par une cotation des agences de notation actuellement favorable AAA), tandis que la Grèce devra les rembourser au taux fixé par le Conseil européen de 5 %. Les vrais bénéficiaires de cette opération sont les banques (encore!) et les pays prêteurs mais certainement pas les citoyens grecs.

Ajoutons à cela que ce programme de soutien à la Grèce et le nouveau

mécanisme de soutien aux États membres en difficulté de 750 milliards sont conditionnés, d'une part, à un plan d'austérité drastique, aux conditions du FMI dont on connaît la dureté envers les services publics et, d'autre part, au « *ferme engagement d'accélérer l'assainissement budgétaire, dans les cas où cela se justifie* »...



La première crise avait été financière, la seconde budgétaire, la prochaine bataille sera économique et sociale. Deux notions totalement oubliées dans les plans actuels. Les plans de rigueur et d'austérité se multiplient déjà dans les États membres de l'Union: la Grèce, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Roumanie, l'Irlande ont tous annoncé des réductions drastiques de leurs budgets et principalement des coupes sévères dans les services publics!

La lutte contre les marchés s'est acquise à un prix lourd pour l'économie que paie actuellement le travailleur. Nous n'avons pas fini de nous mobiliser... ■

Un dossier phare avéré: le climat

Au-delà de la priorité d'actualité qui s'est imposée à l'agenda, le dossier phare de la présidence belge, tel qu'annoncé par le programme des priorités de la présidence belge de l'Union européenne, est le climat. Après l'échec de la conférence de Copenhague et en vue de la conférence de Cancun en décembre prochain, la Belgique joue une grande part de sa crédibilité internationale en menant la délégation européenne lors de cette grand-messe environnementale. Il s'agit de montrer que les engagements pris par l'Europe à Copenhague sont non seulement tenus mais aussi rapidement réalisés, afin d'ouvrir la conférence dans un climat de confiance: les pays en développement attendent que les pays les plus responsables des gaz à effet de serre passent à l'action. Le temps des textes juridiques et déclarations politiques est en effet révolu, il faut passer aux actions concrètes. C'est par ce biais que l'Union européenne gagnera en crédibilité, en capacité de leadership et de consensus, bien plus qu'en revenant avec des approches conceptuelles et des discussions juridiques abscones. Si seulement ces beaux principes énoncés par le ministre belge du Climat et de l'Énergie étaient enfin appliqués à la politique socio-économique européenne!



www.borzee.be

Centre Nature de Borzée

Hameau de Borzée 4 - 6980 La Roche-en-Ardenne Tel. 084 41 17 87 - Fax. 084 41 23 03 - reservation@borzee.be
Réduction pour tous les affiliés de la CGSP sur présentation de la preuve d'affiliation.



Pour une taxe sur les transactions financières

Une taxe de 0,05 % sur les transactions financières spéculatives pourrait rapporter plus de 500 milliards d'euros dès 2011, dont 2,7 milliards d'euros rien qu'en Belgique. C'est ce que réclame la FGTB pour financer un plan de relance de l'emploi.

Selon un récent rapport adressé au Parlement européen par un groupe d'économistes, le volume annuel des transactions financières internationales est évalué à 70 fois le PIB mondial, soit de l'ordre de 3 millions de milliards d'euros! Seuls 2 % de ces transactions financières se rapportent à des échanges de biens et services, autrement dit à l'économie réelle, le reste consistant pour l'essentiel en produits dérivés.

Ces produits dérivés (88 % des transactions financières au niveau mondial) se sont vus reconnaître par les marchés une valeur distincte des actifs qu'ils étaient censés couvrir, avant de devenir l'instrument privilégié de spéculateurs sans scrupule.

Les marchés financiers, dont la raison d'être était de faire se rencontrer l'offre et la demande de capitaux, ont ainsi fait éclore une gigantesque bulle spéculative, détachée de tout ancrage économique réel. C'est ce système qui est à l'origine de la crise profonde que nous vivons.

L'argent pour l'argent

D'un coin à l'autre du globe, des masses monétaires titanesques sont ainsi déplacées au gré des spéculateurs, provoquant des conséquences terribles sur l'économie réelle. Les hedge funds, ou fonds spéculatifs, véritables armes

de spéculation massive ont ainsi pu lourdement spéculer sur l'affaiblissement des finances publiques d'un État comme la Grèce.

Les spéculateurs, fuyant le marché devenu moribond des subprimes, ont massivement déplacé leurs capitaux sur les marchés du pétrole et des denrées alimentaires, créant une flambée des prix du pétrole et du blé. Leur action irresponsable a aussitôt entraîné une augmentation de 10 % du nombre d'êtres humains souffrant de la faim alors que les 25 milliards de dollars de rétributions distribués en 2009 par les hedge funds permettraient, d'après la FAO, de faire disparaître la faim dans le monde!

Non seulement il va falloir remettre de l'ordre dans tout ça en réglementant les marchés financiers, mais il va falloir que ceux-ci réparent les dégâts qu'ils ont occasionnés. L'OCDE annonce une reprise lente sans création d'emplois et les États qui ont aidé les banques ont dû s'endetter. Ils n'ont donc pas les moyens de mener des politiques de relance efficaces. Or l'argent existe ; il faut qu'il soit redirigé vers l'économie et la création d'emplois.

Une taxe minimale sur les transactions financières est une des solutions en discussion.

Pour les champions des allers-retours spéculatifs à court terme sur les marchés des changes, des dérivés, des matières premières ou des denrées alimentaires, l'impact sera suffisamment significatif pour que l'on puisse nourrir les caisses publiques et dissuader la spéculation.

Pour être efficace, il est bien entendu hautement préférable que le champ

d'application du dispositif soit mondial. Une telle taxe pourrait rapporter 1 % du PIB mondial, soit près de 500 milliards d'euros. Rien qu'en Europe, son rendement s'élèverait à 200 milliards d'euros environ.

Les chefs des groupes politiques du Parlement européen réunis en session à Strasbourg se sont tous prononcés, le 18 mai, en faveur d'une taxe sur les transactions financières, même si le sujet divise encore les conservateurs du Parti Populaire Européen.

Même le FMI le dit...

Le Fonds monétaire international (FMI) s'est aussi penché sur la question et est arrivé à la même conclusion. Il propose au G20 regroupant les 20 pays les plus riches du monde, de prélever deux types de taxes sur les transactions financières.

La première, baptisée « Financial Stability Contribution » (FSC), ou taxe sur les institutions financières, pondérée en fonction des risques pris par celles-ci, servirait à alimenter un fonds de garantie en cas de nouvelles banqueroutes et à compenser éventuellement l'aide apportée par les États au sauvetage des banques.

La seconde, baptisée « Financial Activities Tax » (FAT), de 0,2 à 0,4 % du PIB, serait prélevée sur les profits et les rémunérations de l'ensemble du secteur financier, assureurs et fonds spéculatifs compris pour alimenter les budgets généraux des États.

Le sujet sera à l'agenda du G20 qui se réunit les 26 et 27 juin au Canada.

La crise financière a déjà provoqué la perte de sept millions d'emplois en Europe. Ce sont les spéculateurs qui ont causé cette crise, c'est donc à eux de payer la note! ■





Interrégionale de Bruxelles

Bruxelles définit ses priorités

Le 1^{er} mai bruxellois a été l'occasion de resserrer les rangs au sein des forces socialistes de la capitale et de rappeler que les véritables enjeux pour les citoyens et les travailleurs de la Région sont l'emploi, la formation, le logement, etc. Dans la perspective des tout prochains congrès statutaires, la FGTB de Bruxelles a rappelé ses priorités.

Cette année comme les précédentes, la fête du travail a réuni quelque dix mille personnes autour de la place Rouppe, au centre de Bruxelles. Ce fut l'occasion d'un rassemblement des forces de gauche autour d'un concert gratuit aux accents multiculturels.

Juste avant les festivités, un meeting sur le thème de *l'action syndicale à Bruxelles au tournant 2010* s'était déroulé, devant un parterre de militants, dans l'auditorium de la CGSP, place Fontainas.



Jef Baeck, président de la Fédération des mutualités socialistes du Brabant (FMSB) a placé son intervention sous le signe de la crise économique et sociale pour fustiger les libéraux du nord et du sud du pays pour leur responsabilité dans la chute du gouvernement et de rappeler l'importance toute relative du problème institutionnel causé par la non scission de l'arrondissement électoral de BHV à un moment où les véritables enjeux politiques sont de nature socioéconomique. Dans le contexte de crise économique et politique que nous traversons, le financement de la sécurité sociale fédérale demeure la priorité absolue. Une régionalisation de la Sécu ne serait favorable à aucune des

parties. Et le président des mutualités de s'indigner du jeu des banques qui, après avoir été secourues par l'État, n'assument que difficilement leur rôle de prêteur, plus préoccupées par le maintien des méthodes du passé que par le souci de contribuer à la relance. En fait, les banques sont en train de refaire du profit sur le dos des entreprises et des particuliers. Ce qui conforte toute la pertinence de la volonté de régulation ainsi que de l'idée de créer une grande banque publique qui ferait figure de référence parmi les institutions financières.

C'est ensuite le bourgmestre de Bruxelles, Freddy Thielemans, qui a plaidé pour une approche plus universaliste et pragmatique de la politique, de manière à ce qu'elle soit en phase avec les véritables enjeux, ceux qui touchent les citoyens dans leur quotidien, mais également ceux qui participent à l'intérêt collectif, notamment au travers de services publics correctement financés et organisés pour pouvoir rencontrer leurs missions et assurer la solidarité.

Enfin, c'est le secrétaire général de la FGTB de Bruxelles, Philippe Van Muylder, qui est monté à la tribune pour rebondir sur les propos des deux premiers intervenants et dresser le constat des spécificités bruxelloises. Premier

pôle économique du pays la Région a son rôle à tenir sans pour autant en avoir les moyens. En effet, avec l'augmentation de sa population, mais également son statut de capitale belge et européenne, la Région de Bruxelles-Capitale doit assumer toujours plus de services qu'elle doit financer avec des ressources propres qui s'amenuisent d'année en année. En cause : une paupérisation croissante due à un taux de chômage élevé et à la hausse des prix de l'immobilier qui engendrent une baisse des recettes de l'impôt sur le revenu des habitants.

Nous en appelons donc à la reconstruction de l'État social de service public qui garantisse une plus juste redistribution des richesses et permette ainsi de réduire les inégalités sociales. Pour y parvenir, il est indispensable de refinancer notre Région à hauteur de 500 millions d'euros par an! Sans cela, Bruxelles, déjà étranglée, va droit dans le mur.

Voilà les défis que nous défendrons lors des prochains congrès statutaires où nous mettrons en avant **un modèle de développement qui soit à la fois juste, durable et soucieux de la défense et du bien-être des travailleurs. C'est-à-dire basé sur la solidarité assurée au travers de nos services publics.**

Tel est l'enjeu des congrès à venir, tel est le seul et véritable enjeu des prochaines élections!

Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be

Quels enjeux le 13 juin... ?

Derrière les élections anticipées dont les partis de la majorité fédérale se rejettent maintenant la paternité, il y a sans conteste cette question que bon nombre de nos concitoyens se posent.

Certes, la question communautaire sera un des thèmes importants de la campagne ; inutile de se leurrer, les autruches francophones devront bien sortir la tête hors du sable au moment de la formation du nouveau gouvernement et prendre en compte la volonté flamande sans cesse grandissante d'une plus grande autonomie des régions : wallons et bruxellois doivent dès à présent s'y préparer.

Mais, sans vouloir minimiser l'aspect communautaire du scrutin, l'enjeu principal pour les forces de gauche ne réside-t-il pas ailleurs ?

On nous présente cette élection comme extrêmement difficile...et si le choix était en réalité fort simple ?

De qui avons-nous besoin ? Principalement, d'hommes et de femmes qui prennent en compte les intérêts des travailleurs face à la puissance de plus en plus dévastatrice du monde financier.

A cet égard, en cette période de congrès de la FGTB, il est indispensable de rappeler les grandes orientations et différentes résolutions qui y sont adoptées : orientations et résolutions qui doivent être le fil conducteur de nos choix sociétaux.

Services publics forts : des décennies de lobotomisation libérale ont fait germer dans l'esprit de certains l'idée que le privé était plus efficace que le public et que, dès lors, les privatisations devenaient inéluctables, quasi indispensables au bon fonctionnement de notre société. Aujourd'hui, on ne peut que constater l'échec de ces privatisations à répétition, tant sur le plan du coût pour l'usager que sur celui de la qualité du service rendu. C'est pourquoi, il faut renforcer le rôle des services publics (seuls garants d'une juste répartition des richesses) dont l'égalité, la continuité, l'adaptation et la statutarisation des agents doivent rester les 4 principes fondateurs et ne plus hésiter à parler de « déprivatisations ».

Fiscalité juste : là aussi, la lame de fond libérale a fait son ouvrage. Les réformes fiscales « reyndersiennes » successives ont fait en sorte que les plus hauts revenus contribuent de moins en moins et que la Belgique demeure un paradis fiscal pour rentiers. L'impôt, nécessaire au financement des services publics, doit être progressif et juste ; cela doit notamment passer par une meilleure progressivité de l'impôt, la levée du secret bancaire, des moyens humains et matériels supplémentaires consacrés à la lutte contre la fraude fiscale, l'instauration d'une taxe sur la spéculation financière ainsi que la suppression du scandaleux cadeau aux grandes entreprises que représentent les intérêts notionnels.

Sécurité sociale solidaire : véritable barrage à la pauvreté, notre système de sécurité sociale (un des meilleurs au monde) doit continuer à reposer sur la solidarité interpersonnelle fédérale ; les revenus du capital doivent aussi être mis à contribution pour son financement qui ne peut plus exclusivement reposer sur les travailleurs. En matière de pension, il faut plaider pour un renforcement de la pension par répartition, seule capable de garantir un revenu de remplacement décent au plus grand nombre.

Services publics forts, fiscalité juste, sécurité sociale solidaire...ce ne sont pas dans trois lettres de l'alphabet mais bien dans ces thèmes que doivent se situer les vrais enjeux du prochain scrutin.

P. LEBRUN

LE SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Le questionnaire « intégrité au travail » porte atteinte à l'intégrité du personnel

Comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, un questionnaire « intégrité au travail » est arrivé dans les boîtes à message des agents.

Cette « enquête pilote » qui semblait au départ modérée et raisonnable allait crescendo et prenait un ton inquiétant.

Comment devons-nous interpréter un tel questionnaire? Nos pensées allaient spontanément vers l'expérience de Milgram.

Cette enquête, à la demande du Bureau d'éthique et de déontologie administrative (SPF Budget et Contrôle de la gestion), est réalisée par la KU Leuven (Université de Louvain).

De quoi s'agit-il?

La collaboration est demandée pour une enquête qui porte sur l'intégrité au travail. Par « intégrité » ou « comportement intègre », on veut dire appliquer des valeurs et des règles dans la pratique de tous les jours. Quand ces valeurs communément admises et ces normes sont enfreintes, on parle de « violations de l'intégrité ».

Elle commence tout d'abord par des questions anodines et ensuite cela va crescendo: utilisez-vous le téléphone, le mail, internet, la photocopieuse... à des

fins privées? Ensuite on demande entre autres si vous avez déjà reçu des cadeaux, si vous avez déjà volé (± 5 , 25 euros), si vous n'aidez pas vos collègues, si vous les harcelez, les insultez...? Bref, après être passé à confesse, on passe à la délation!

Quelques réflexions/questions

- Quelle est l'utilité de cette enquête?

Trouve-t-on que c'est une méthode efficace pour traquer les voleurs de présenter une enquête écrite à toute la population belge?

Un enfant peut comprendre qu'un criminel ne va pas expliquer son comportement dans ce genre de questionnaire. Par contre les membres du personnel du SPF deviennent des suspects potentiels. Pour nous c'est un pont trop loin vu que cela suggère des prémices fondamentalement injustes.

- Un tel questionnaire crée avant tout une atmosphère de méfiance et de soupçon. Une mentalité « Big Brother » où quelqu'un qui téléphone à la maison pour s'informer de son enfant malade doit se sentir coupable. Le questionnaire encourage à la délation de la ligne hiérarchique/collègues. Pareilles méthodes ne conduisent pas au bien-être psychosocial ni à plus d'engagement du personnel, au contraire.

C'est pour quand la prochaine enquête de satisfaction?

- On n'a pas demandé notre avis, ni communiqué vers nous sur une telle enquête qui est en rapport direct avec le règlement disciplinaire. Si on trouve nécessaire de mettre la question de l'intégrité à l'agenda, alors cela doit se passer d'une façon ouverte et démocratique en respectant les règles et procédures de notre modèle de concertation. C'est assez ironique de devoir constater que c'est justement à la Maison de la Concertation sociale belge que la concertation sociale est en pleine régression.

- Depuis quand les criminologues (de la KU Leuven) s'occupent-ils des affaires du personnel ou veut-on plutôt sponsoriser l'université avec l'argent du contribuable?

Petite curiosité, comptant sur 30 minutes pour remplir l'enquête, cela représente une perte de temps d'environ 700H/homme et donc là où les fonctionnaires subissent journalièrement les restrictions budgétaires, l'Autorité jette l'argent par la fenêtre.

Personne n'étant obligé de remplir cette enquête, nous vous conseillons de ne pas le faire.

Comme il s'agit d'une enquête pilote, l'idée règne de l'organiser dans tous les SPF. Soyez donc très attentifs!

J-P. Van Austrève

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Plan de Transformation « Défense » : à quoi s'attendre ?

Lorsque l'on se mêle de défendre des gens, il faut aussi faire preuve de clairvoyance. Et le syndicalisme, c'est avant tout de prévoir. Il est très

étonnant de ne plus entendre ceux qui, voici encore quelques semaines, avaient mis tous leurs œufs dans le même panier.

La démission du gouvernement aura mis plus d'un Belge dans le pétrin...

Et le personnel de la Défense n'y échappe évidemment pas!

Le projet d'AR du 5 mars 2010 relatif aux maigres mesures sociales pour la Transformation n'étant pas publié, les personnes directement touchées par la restructuration du Département ne bénéficieront pas des quelques « mesurette » arrachées à l'ancien ministre Pieter De Crem. Tout

au plus, ces personnes recevront des indemnités de déplacement durant trois mois, comme prévu par le règlement en cas de mutation, et c'est tout. Il est clair qu'un syndicat bien précis, avec son « *Monsieur OUI* », porte une lourde responsabilité dans ce dossier.

À force d'être très indulgents et crédules avec l'Autorité, ils ont trompé le personnel, ce qui a fait le jeu du ministre démissionnaire! Ce dernier a plutôt préféré consacrer ses dernières heures à nommer son chef de Cabinet au poste de Secrétaire général et à publier dans l'urgence quelques arrêtés royaux qui mettent en application

des modifications qu'il voulait à tout prix faire passer, comme changer le nom de DG IPR en DG Com. La belle affaire!

Il est très étonnant de ne plus entendre ceux qui, voici encore quelques semaines, avaient mis tous leurs œufs dans le même panier.

Nul doute que l'erreur d'appréciation monstrueuse faite par ce syndicat sera vite interprétée à la sauce « *C'est la faute des autres syndicats, ceux de couleur* ». Pourtant, en janvier 2010, nous les avons mis en garde. La date butoir pour BHV devait retenir toute notre attention au cas où le gouvernement tomberait. « *Ne prenez pas vos rêves pour des réalités!* » avaient-ils répondu... Voilà où nous en sommes.

Ceux qui ont raison avant les autres passent toujours pour des fous.

Mais lorsque l'on se mêle de défendre des gens, il faut aussi faire preuve de clairvoyance. Et le syndicalisme, c'est avant tout de prévoir.

Contrairement à certains, la CGSP n'aura certainement pas manqué ces derniers mois de mettre tout le monde en garde.

Hélas, d'autres ont préféré les « *discussions bilatérales* », bien plus valorisantes pour leur petite personne, ainsi que l'excuse du « *un Tiens* » vaut mieux que « *deux Tu l'auras* ».

Car ceux qui pensaient que la chute du gouvernement allait mettre un coup d'arrêt à la Transformation se sont lourdement trompés. La Défense mettra bien à exécution ce qui a été accepté par une minorité syndicale. Plus rien ne sera changé, mais tout sera appliqué, même sans les mesures sociales. Aucune base légale n'impose ces mesures, comme l'a bien rappelé Pieter De Crem.

Ne pensez pas non plus que la Défense vient de faire **22 millions d'économies. Ce montant n'a jamais existé. Il était une pure invention.**

En attendant, vous devrez être mobile, extrêmement mobile, et prêt à toutes les concessions pour le même salaire.

P. Descy

LE SPF SANTÉ PUBLIQUE

À propos de quelques nouveautés « discutables » introduites au SPF Santé publique...

Depuis le début de 2010, nos délégués et affiliés du SPF Santé publique ont attiré notre attention sur de nouvelles pratiques apparues récemment au sein du SPF. Nous souhaitons rappeler ici la position que nous avons défendue en CCB et confirmée ensuite dans un courrier adressé au Président du Comité de direction.

En premier lieu

Depuis le mois de décembre 2008, le Comité de direction du SPF a décidé que chaque stagiaire et chaque contractuel avec un contrat de plus d'un an (quid pour les contrats de remplacement ou pour un travail bien défini?) de niveaux A, B ou C, devait remettre un travail pour finaliser son trajet d'intégration au sein du SPF.

Dans ce « *mémoire* », le collaborateur traite un sujet qui est lié à sa fonction et qui est utile pour ses tâches et pour l'organisation en général. Depuis fin 2009, la présentation en public de ce travail a été rendue obligatoire. Si nous pouvons partager l'objectif d'intégration des stagiaires et des contractuels au sein du SPF, la CGSP s'interroge d'un point de vue réglementaire sur le caractère obliga-

toire que le Comité de direction a donné à la présentation publique devant les collègues.

En outre, pour les stagiaires de niveau A cette dernière présentation ne peut, en aucune manière, entrer en compte dans l'appréciation finale délivrée à la fin du stage.

Pour ce qui concerne les contractuels avec un contrat de plus d'un an, ce travail constitue pour eux une tâche supplémentaire à réaliser dans le cadre de leur contrat de travail.

Pour la CGSP, ce travail et sa présentation publique doivent avoir un caractère réellement volontaire, il est en effet contradictoire de rechercher à intégrer un travailleur par le biais de diverses dispositions obligatoires uniquement au sein du SPF!

Nous nous posons aussi la question de savoir si en dehors de leurs tâches, les agents du SPF n'ont vraiment rien d'autre à faire que de rédiger un mémoire à longueur de journée? Cela ne nous étonne dès lors pas que de plus en plus de travailleurs du SPF se plaignent d'être surchargés dans l'exécution de leur travail! Nous craignons enfin que, lorsqu'un travailleur n'acceptera pas toute ou partie de la décision

« obligatoire » du Comité de direction, le SPF se retrouvera dans une situation ambiguë à gérer. Pour le SPF P & O il est clair que seuls les stagiaires de niveau A sont tenus de produire un travail de fin de stage et que, pour ce qui concerne les contractuels, la réglementation ne prévoit pas d'obligation de produire un rapport après une année de prestations, de sorte qu'aucune conséquence juridique ne peut être tirée par l'employeur de l'absence de participation à l'activité. De plus nous estimons que les agents concernés ont le droit de préparer leur mémoire pendant les heures de travail. Si tel n'est pas le cas, et que ce travail est effectué en dehors des heures de travail, nous considérons le temps consacré à ce travail comme des heures de travail supplémentaire qui devraient être compensées.

En second lieu

Il a été décidé par le SPF de supprimer le formulaire consacré à l'entretien de fonction, décision de simplification administrative que nous pouvons partager.

Toutefois, la CGSP considère que le message suivant (repris sur l'intranet du SPF): « *d'un point de vue administratif, l'entretien de fonction se limite donc à une description de fonction com-*

plète et signée. » donne à penser que la mise au point de la description de fonction se résume dorénavant à un échange écrit entre l'agent et son chef fonctionnel, ce qui n'est réglementairement pas le cas. Nous avons donc demandé une correction de ce texte.

Conclusion

En résumé, seul le formulaire est supprimé mais l'entretien de fonction demeure obligatoire pour chaque collaborateur qui entre en fonction.

Le SPF P & O nous a d'ailleurs précisé que cet entretien ne peut se résumer à un simple entérinement d'un document administratif, il convient par un réel entretien, de vérifier si la description de fonction correspond aux fonctions exercées par l'agent et s'il ne faut pas y apporter des adaptations liées aux tâches et responsabilités de l'agent.

Nous invitons donc nos affiliés à signaler à leurs délégués, toute utilisation abusive de la part de l'Autorité dans ces deux « nouveautés », nous restons en tout cas vigilants.

J-P. Van Austrève

LE SPF SANTÉ PUBLIQUE ET LES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX

Quel « statut » pour les travailleurs des personnalités juridiques?

Il ne s'agit ni de contractuels d'un service public, ni de travailleurs du secteur privé et ni d'indépendants.

Depuis plusieurs mois, nos délégués ont attiré notre attention sur le sort des travailleurs des trois institutions

scientifiques fédérales disposant d'une personnalité juridique (PJ) pour la gestion de leur patrimoine propre:

- l'Institut scientifique de Santé Publique belge (ISP),
- le Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA),
- le Jardin botanique national.

Ces travailleurs sont en effet dans

une zone grise entre le privé et le public; ils ne sont pas considérés comme des contractuels d'un service public mais pas non plus totalement assimilables à des travailleurs du secteur privé, puisqu'ils ne ressortissent d'aucune commission paritaire.

Rien qu'à l'ISP ils sont déjà plus de 200. Parfois ils sont employés depuis tellement d'années qu'ils peuvent être

considérés comme des statutaires déguisés. Ces travailleurs qui exercent souvent des tâches identiques à celles de leurs collègues de l'État, se retrouvent avec des dispositions différentes concernant les congés, le règlement de travail, les échelles barémiques, les primes et allocations diverses, le contrôle des absences pour maladie, etc.

Nous avons donc décidé la création d'un groupe de travail interne avec les dirigeants et délégués des sous-secteurs et institutions concernées afin de procéder à un examen exhaustif des problèmes rencontrés par ces travailleurs.

Ce groupe de travail a ainsi dressé un inventaire des situations rencontrées et a réfléchi à diverses propositions qui ont été communiquées début

mars au SPF Chancellerie du Premier Ministre qui a en charge le Comité de Secteur I. Notre organisation considère que les personnalités juridiques sont des institutions du secteur public, les gestionnaires des PJ considèrent, quant à eux, celles-ci comme faisant partie du secteur privé. Si c'était le cas, ces institutions ne devraient-elles pas être rattachées à une commission paritaire et organiser des élections

sociales? Nous pensons donc que toutes les ambiguïtés relatives au caractère public des PJ devraient être levées une fois pour toute. Nous constatons que les travailleurs PJ ne sont pas des indépendants, qu'ils ne sont pas des travailleurs du secteur privé puisqu'ils ne relèvent d'aucune commission paritaire mais qu'ils ne sont pas non plus considérés comme personnel à part et entière d'un service public.

J-P. Van Austrève

En bref, comme ces travailleurs n'ont visiblement aucun « statut », notre organisation réclame donc une clarification rapide de cette situation qui n'a que trop perduré.

LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

LE SECTEUR IX – LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (PAPO)

Tous nos remerciements!!!

Un tout grand merci aux camarades présents lors de l'arrêt de travail (ainsi qu'aux différentes concentrations qui se sont tenues) organisé en front commun avec le secteur « Enseignement » ce jeudi 29 avril 2010.

Une fois de plus, la ministre Simonet a dû faire marche arrière suite à la pression syndicale concernant son fameux projet de décret surnommé « Robin des Bois ».

Grâce à vous :

- on ne ponctionnera pas dans les dotations destinées à l'ensemble des

établissements scolaires, pour autofinancer le différencier ;

- on ne touchera pas aux nouvelles mesures envisagées dans le décret « Robin des Bois ».

Le Gouvernement de la Communauté française, grâce aux actions menées, a débloqué 10.000.000 € pour la rentrée prochaine afin de les réinjecter dans le différencier!!!

Il est à constater, qu'une fois de plus, seule la CGSP AMiO « PAPO » était dans la rue avec le front commun syndical des enseignants pour défendre les dotations et de ce fait les emplois du personnel ouvrier. Il s'agissait pour

nous d'une priorité absolue en cette période de crise.

Tout n'est pas gagné pour autant!

Il nous reste encore beaucoup de défis à relever, notamment au niveau de la continuité du mécanisme mis en œuvre par le ministre Dupont et relatif au retour dans les dotations des montants prélevés pour les agents nommés, mis en congé pour interruption de carrière. Ces dotations seraient donc remises en cause. Cela générerait à nouveau des pertes d'emplois.

M. Jacobs et M. Bex

Le cahier revendicatif CGSP-PAPO

Des nouvelles de notre cahier revendicatif. Nous reproduisons ci-dessous sa dernière mouture pour l'Enseignement obligatoire et supérieur. Il s'agit de la finalisation de l'accord sectoriel 2009-2010.

- Augmentation barémique de 7 % sur 3 ans.
- Passage à une échelle supérieure avec ancienneté pécuniaire pour les agents de niveau 3 dont le recrutement nécessite un diplôme.
- Rattrapage de la programmation sociale à hauteur de celle du fédéral. Pécule de vacances à 100 %; 1 jour de congé supplémentaire à 55 ans comme dans la Fonction publique CF. Mise en place de cellule de promotion pour les PO; Mise sous statut pour contractuel centre technique.
- Correction de norme de création d'emploi correspondant-comptable 1 = 38h. Établissement d'une liste officielle pour les PO (classement).
- Création d'un poste de comptable-coordonateur par district (emploi de promotion dont le rôle serait d'aider les nouveaux comptables, de remplacer les malades, d'organiser des réunions d'information pour les comptables).
- Valorisation de l'expérience professionnelle (hors CF).
- Remboursement des frais de transport lorsqu'un membre PAPO est convoqué par l'administration.
- Rattachement du PO CPMS au statut du 12/05/2004.
- Pension du personnel technique des CPMS calquée sur celle des enseignants.
- Possibilité de départ à la pré retraite à 58 ans.
- Mobilité entre enseignement obligatoire et supérieur.
- Groupe de travail qui examinera la problématique liée aux absences pour maladie entre la 6^{ème} semaine précédant l'accouchement et la période de repos post natal obligatoire.
- Valorisation de l'ancienneté administrative pour le service presté en qualité d'agent administratif ACS ou APE au sein d'établissement ou CPMS.
- Révision du calcul de la dotation et du PO dans les homes d'accueil permanents.
- Possibilité de congé de pause carrière pour les PAPO nommés dans un emploi de promotion.
- Problématique des chauffeurs de bus scolaires (barèmes, responsabilités, ...).
- Problématique des bus scolaires.
- Congés d'éducation (crédit d'heures) pour formation en promotion sociale.
- Quote-part de la mission des conseillers en prévention dans leur volume de travail.
- Possibilité de procéder pour le membre du personnel nommé, qui dispose du titre requis, à une modification de niveau.
- Protection des délégués.
- 35 h/semaine avec embauche compensatoire obligatoire sans modification de barème.

Enseignement supérieur

- Remboursement à 100 % des frais de déplacement avec compensation dans une enveloppe.
- Participation des PAPO aux élections de Directeurs de catégories.
- Règlement de travail.
- Plus de mesures spécifiques dans le cadre d'un rapprochement avec les Universités.

M. Jacobs et M. Bex



Prestations réduites pour raisons médicales

Dans une édition précédente, nous vous faisons part du fait qu'une modification des dispositions relatives aux prestations réduites pour raisons médicales, était en cours de négociation; cette modification demandée par la CGSP, avait pour but de permettre à des agents souffrant de maladies graves de pouvoir continuer à travailler à temps partiel.

La négociation maintenant terminée, un projet d'arrêté nous a été soumis lors du Comité de secteur XVI du 7 mai dernier ; la CGSP a remis son accord sur le texte proposé dont nous vous dévoilons ici les grands principes.

Le projet d'arrêté vise **deux cas** de figure dont l'appréciation médicale et l'octroi des prestations réduites sont assurés par le MEDEX.

1°) L'agent qui souhaite se réadapter au rythme de travail normal, après une absence ininterrompue pour maladie d'au moins trente jours.

Dans ce cas, l'agent peut reprendre ses fonctions à concurrence de 50 %, 60 % ou 80 % de ses prestations normales pour une période d'un mois renouvelable si le MEDEX estime lors d'un nouvel examen que l'état de santé de l'agent le justifie. Les prestations réduites s'effectuent tous les jours, à moins que le MEDEX en décide autrement.

À noter que l'agent doit produire un certificat médical et un plan de réintégration établis par son médecin traitant. Dans le plan de réintégration, le médecin traitant mentionne la date probable de reprise intégrale du travail.

ATTENTION

La période totale des prestations réduites est limitée à 3 MOIS.

Durant la période des prestations réduites, l'agent bénéficie de LA TOTALITÉ de son traitement.

2°) L'agent qui souhaite bénéficier de prestations réduites (le cas échéant sans limite de temps) lorsqu'il est empêché de travailler à temps plein après une absence ininterrompue pour maladie d'au moins trente jours et ce, suite à une inaptitude médicale de longue durée.

Dans ce cas, l'agent peut reprendre ses fonctions à concurrence de 50 %, 60 % ou 80 % de ses prestations normales pour une période de maximum douze mois, à moins que le MEDEX estime qu'un nouvel examen doit avoir lieu plus tôt. Des prolongations peuvent être accordées pour tout au plus douze mois, si le MEDEX estime lors d'un nouvel examen que l'état de santé de l'agent le justifie.

Les prestations réduites s'effectuent selon une répartition des prestations sur la semaine, conformément à l'avis du MEDEX.

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, l'agent doit produire un rapport médical circonstancié, établi par un médecin spécialiste.

Durant les trois premiers mois des prestations réduites pour raisons médicales, l'agent bénéficie de LA TOTALITÉ de son traitement. À partir du quatrième mois, l'agent bénéficie du traitement dû pour les prestations réduites, augmenté de 60 % du traitement qui aurait été dû pour les prestations non fournies.

Concrètement, pour des prestations réduites respectivement de 50 %, 60 % et 80 %, l'agent bénéficie d'un traitement égal à 80 %, 84 % et 92 % du traitement complet; les périodes non prestées étant, de plus, assimilées à une activité de service (donc sans perte d'ancienneté).

Des dispositions communes aux deux cas de figure décrits ci-dessus, sont d'application :

- D'une part, l'agent qui désire bénéficier des prestations réduites pour raisons médicales doit avoir obtenu l'avis du MEDEX au moins cinq jours ouvrables avant le début des prestations réduites.
- D'autre part, en cas de litige avec le MEDEX dans le cadre d'une demande de prestations

réduites pour raisons médicales, l'agent peut désigner un médecin-arbitre, soit de commun accord avec le MEDEX dans les deux jours ouvrables qui suivent la remise des constatations du MEDEX, soit à défaut par l'agent lui-même; ce médecin-arbitre effectuera l'examen médical et statuera sur le litige médical dans les trois jours ouvrables qui suivent sa désignation. À noter qu'au vu des délais extrêmement courts repris dans ces dispositions, nous ne pouvons que conseiller aux agents concernés d'avertir immédiatement leur représentant syndical en cas de litige avec le MEDEX.

Par ailleurs, l'autorisation d'effectuer des prestations réduites pour raisons médicales est temporairement interrompue lors d'une absence pour maladie, pour un accident du travail, pour un accident sur le chemin du travail et pour une maladie professionnelle.

Enfin, les modifications apportées sont applicables aux prestations réduites pour raisons médicales demandées à partir du 1^{er} novembre 2009.

La CGSP est particulièrement satisfaite de ces nouvelles dispositions qu'elle avait faites inclure dans le cahier revendicatif précédent et

qui, si elles ne concernent pas des milliers d'agents, vont permettre à celles et ceux qui se retrouvaient précédemment dans une situation médicale difficile, d'éviter la mise en disponibilité voire la mise à la pension d'office.

P. Lebrun.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Une crise peut en éclipser une autre !
- 4-6 /** Dossier • Bientôt la présidence belge et ses priorités
- 7 /** Analyse • Pour une taxe sur les transactions financières
- 8 /** IRB • Bruxelles définit ses priorités

Internet : www.irw-cgsp.be

Infos AMiO

- 9 /** Édito • Quels enjeux le 13 juin... ?
- 10 /** Fédéral • Le SPF Emploi, travail et concertation sociale
- 10 /** Le Ministère de la Défense • Les militaires
- 11 /** SPF Santé publique • À propos de quelques nouveautés « discutables »
- 12 /** SPF Santé publique et les établissements scientifiques fédéraux
- 13 /** Communauté française • Le secteur IX : PAPO
- 14 /** Communauté française • Le cahier revendicatif CGSP-PAPO
- 15-16 /** Région wallonne • Prestations réduites pour raisons médicales



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11